

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**NUMERO SPECIAL**Matahiti 172
N° 50 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 5
no Tiurai 2023

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

	Pages
Arrêté n° DIR 23-213 du 1er juillet 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française	4196
Arrêté n° DIR 23-214 du 1er juillet 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française pour les fonctions d'ordonnateur	4198

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 983 CM du 5 juillet 2023 portant nomination de M. Anthony Pheu, délégué interministériel en charge de la coordination gouvernementale et de l'optimisation de l'action publique	4199
Arrêté n° 984 CM du 5 juillet 2023 portant modification de l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française	4199
Arrêté n° 985 CM du 5 juillet 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au conseil d'administration de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT)	4200
Arrêté n° 986 CM du 5 juillet 2023 portant fin de fonction de Mme Valérie Bepoix en qualité de chef du service de la direction du travail	4200
Arrêté n° 987 CM du 5 juillet 2023 portant nomination de Mme Lovina Josserand épouse Joussin en qualité de chef de service de la direction du travail par intérim	4201

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° DIR 23-213 du 1er juillet 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française

Le directeur du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code des transports, notamment la sixième partie ;

Vu le décret n° 61-447 du 3 mai 1961 fixant la compétence et portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général dans les territoires d'outre-mer ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret du 31 août 2022 portant nomination de M. Eric Spitz, préfet des Pyrénées-Atlantiques, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1961 portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 1048 AC/DIR du 18 octobre 2022 portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à M. Marc Houalla, directeur du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 563220195325 du 15 février 2023 portant nomination de Mme Isabelle Mao-Che en qualité d'adjointe au chef du département ressources et ingénierie ;

Vu l'arrêté n° AGR000131345743 du 22 février 2023 portant nomination de M. Gilles Perbost en qualité de chef du service de la navigation aérienne en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 886370197463 du 21 mars 2023 portant nomination de M. Charles Peretti en qualité d'adjoint au directeur du SEAC/PF ;

Vu l'arrêté n° 649820197999 du 18 avril 2023 portant nomination de M. Etienne Dinand en qualité de chef du département surveillance du SEAC/PF ;

Vu l'arrêté n° 959850200061 du 16 mai 2023 portant nomination de M. Gilles Gabireau en qualité de chef du département ressources et ingénierie ;

Vu l'arrêté n° 37320196075 portant nomination de M. Teiva Domingo en qualité de chef de subdivision transport aérien à la division opération aérienne du département de la surveillance ;

Vu la décision n° 23-181 SEAC/PF portant nomination de Mme Henriette Win en qualité de chef de subdivision aviation générale à la division opération aérienne du département de la surveillance ;

Vu l'arrêté n° DIR 23-145 du 24 avril 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française,

Arrête

Article 1er.— En matière de gestion de personnel mentionnée au 2° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française :

- A) Pour les actes de gestion : dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Charles Peretti, adjoint au directeur, M. Gilles Perbost, chef du service de la navigation aérienne, M. Gilles Gabireau, chef du département ressources et ingénierie et Mme Isabelle Mao Che, adjointe au chef du département ressources et ingénierie ;

B) Pour les ordres de déplacement, à :

- M. Charles Peretti, adjoint au directeur ;
- M. Gilles Gabireau, chef du département ressources et ingénierie ;
- Mme Isabelle Mao Che, adjointe au chef du département ressources et ingénierie.

Art. 2.— En matière de gestion du domaine aéronautique de l'Etat mentionnée au 3° et 8° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, tous les actes se rapportant à la gestion des logements de service de la cité de l'Air de la commune de Faa'a, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Charles Peretti, adjoint au directeur, M. Gilles Gabireau, chef du département ressources et ingénierie et Mme Isabelle Mao Che, adjointe au chef du département ressources et ingénierie.

Art. 3.— A) En matière d'exploitation aéroportuaire mentionnée au 4° et 5° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, les actes de gestion relatifs aux aérodromes de l'Etat et de la Polynésie française, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Charles Peretti, adjoint au directeur ;
- M. Etienne Dinand, chef du département de la surveillance ;
- M. Jean-Christophe Barbieri, chef de la division aéroports et navigation aérienne.

B) En matière d'exploitation aéroportuaire mentionnée aux 4° et 5° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, les documents relatifs à la délivrance, à la suspension et au retrait des titres et agréments en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaire, à M. Charles Peretti, adjoint au directeur, à M. Etienne Dinand, chef du département de la surveillance et à M. Jean-Christophe Barbieri, chef de la division aéroports et navigation aérienne.

Art. 4.— En matière de sécurité des aéronefs et de leurs équipages mentionnée au 6° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, tous actes, décisions et pièces administratives, relatifs aux examens et titres aéronautiques, à l'utilisation des aéronefs, à l'immobilisation des aéronefs, à la formation des personnels navigants et aux entreprises de transport aérien, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- M. Charles Peretti, adjoint au directeur ;
- M. Etienne Dinand, chef du département de la surveillance ;
- Mme Isabelle Regnier, cheffe de la division opérations aériennes ;
- M. Teiva Domingo, chef de la subdivision transport aérien ;
- Mme Henriette Win, cheffe de la subdivision aviation générale.

Délégation est donnée à :

- M. Teiva Domingo, contrôleur technique à la division opérations aériennes ;
- M. Manuel Schneider, contrôleur technique à la division opérations aériennes,

pour signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les décisions concernant les mesures de correction et de restriction d'exploitation ou d'immobilisation des aéronefs en application des dispositions de l'article L. 6221-3 du code des transports.

Délégation est donnée à :

- Mme Tumata Maker, inspecteur de surveillance à la division opérations aériennes ;
- Mme Manoa Fruge, inspecteur de surveillance à la division opérations aériennes,

pour signer tout document relatif aux examens et titres aéronautiques.

Art. 5.— En matière d'autorisation d'exercice des prérogatives de contrôleur de la circulation aérienne mentionnée au 7° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, la délivrance, la suspension ou le retrait des licences de contrôle de la circulation aérienne, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Charles Peretti, adjoint au directeur ;
- M. Etienne Dinand, chef du département de la surveillance ;
- M. Jean-Christophe Barbieri, chef de la division aéroports et navigation aérienne.

Art. 6.— L'arrêté n° DIR 23-145 du 24 avril 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française est abrogé.

Art. 7.— M. Gilles Gabireau, chef du département des ressources et de l'ingénierie au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er juillet 2023.
Marc HOUALLA.

ARRETE n° DIR 23-214 du 1er juillet 2023 portant subdélégation de signature au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française pour les fonctions d'ordonnateur

Le directeur du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 61-447 du 3 mai 1961 fixant la compétence et portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général dans les territoires d'outre-mer ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 août 2022 portant nomination de M. Eric Spitz, préfet des Pyrénées-Atlantiques, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1961 portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile d'intérêt général en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n° HC 1048 AC/DIR du 18 octobre 2022 portant organisation du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à M. Marc Houalla, directeur du service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 959850200061 du 16 mai 2023 portant nomination de M. Gilles Gabireau en qualité de chef du département ressources et ingénierie ;

Vu l'arrêté n° AGR000131345743 du 22 février 2023 portant nomination de M. Gilles Perbost en qualité de chef du service de la navigation aérienne en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° DIR 23-169 du 11 mai 2023 portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française,

Arrête

Article 1er.— A) En matière de gestion financière mentionnée au 1° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, délégation est donnée à l'effet de signer au nom du haut-commissaire de la République en Polynésie française, tous actes, décisions, marchés publics, contrats, conventions et avenants, ainsi que les ordres de recettes, les ordres de dépenses (engagement juridique et comptable, liquidation et ordonnancement) et autres pièces budgétaires et comptables relatives au budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens, dans la limite de leurs attributions respectives à M. Charles Peretti, adjoint au directeur du SEAC/PF, M. Gilles Gabireau, chef du département ressources et ingénierie, Mme Isabelle Mao Che, adjointe au chef du département ressources et ingénierie et M. Gilles Perbost, chef de service de la navigation aérienne.

B) En matière de gestion financière mentionnée au 1° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1466 DMME/BRHT/tto du 26 septembre 2022 susvisé, autorisation est donnée pour saisir dans les outils financiers, tous actes relatifs à la validation des engagements juridiques, à la certification du service fait, à la validation des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses, ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe "contrôle et exploitation aériens", à :

- M. Gilles Gabireau, chef du département des ressources et de l'ingénierie ;
- Mme Isabelle Mao-Che, adjointe au chef du département des ressources et de l'ingénierie ;
- M. Alain Castagnon, chef de la division finances.

C) En matière de gestion financière mentionnée au 1° de l'article 1er de l'arrêté n° HC 1418 DMME/BRHT/tto du 16 septembre 2022 susvisé, autorisation est donnée pour saisir dans les outils financiers, tous actes relatifs à la validation des engagements juridiques, à la certification du service fait et à la validation des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses du budget annexe "contrôle et exploitation aériens", à :

- M. Eric Kaan, gestionnaire finances ;
- Mme Arielle Mayerus, gestionnaire finances ;
- Mme Simone Moulin, gestionnaire finances ;
- Mme Pascale Trafton-Tairua, gestionnaire finances ;
- M. Didier Chiu, gestionnaire finances.

Art. 2.— L'arrêté n° DIR 23-169 du 11 mai 2023 portant subdélégation de signature pour les fonctions d'ordonnateur au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française est abrogé.

Art. 3.— M. Gilles Gabireau, chef du département des ressources et de l'ingénierie au service d'Etat de l'aviation civile en Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er juillet 2023.
Marc HOUALLA.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 983 CM du 5 juillet 2023 portant nomination de M. Anthony Pheu, délégué interministériel en charge de la coordination gouvernementale et de l'optimisation de l'action publique

NOR : IGA23201709AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2021-31 du 27 juillet 2021 portant modification de la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels et relatif aux délégués interministériels ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er.— M. Anthony Pheu est nommé délégué interministériel en charge de la coordination gouvernementale et de l'optimisation de l'action publique.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 juillet 2023.
Moetai BROTHERRSON.

ARRETE n° 984 CM du 5 juillet 2023 portant modification de l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française

NOR : SGG23201690AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 portant statut de droit public des membres de cabinet du Président de la Polynésie française, des ministres du gouvernement de la Polynésie française et du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 modifié fixant le régime de rémunération des personnels de cabinet du Président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 2156 CM susvisé est modifié comme suit :

- 1° Dans le tableau de l'article 1er-1, la ligne ainsi rédigée : "4e groupe - secrétaire particulier" est supprimée ;
- 2° Dans le tableau de l'article 4, la ligne ainsi rédigée : "4e groupe - 172 - 515 - secrétaire particulier" est supprimée ;
- 3° Dans le tableau de l'article 7, la ligne ainsi rédigée : "secrétaire particulier - 60 000 F CFP" est supprimée.

Art. 2.— La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, et le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 juillet 2023.
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation de l'administration
et de la formation professionnelle,*
Vannina CROLAS.

*Le ministre de l'économie,
du budget et des finances,*
Tevaiti-Ariipaea POMARE.

ARRETE n° 985 CM du 5 juillet 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au conseil d'administration de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT)

NOR : SGG23201573AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifiée portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de commerce ;

Vu la lettre n° 4304 PR du 19 juin 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 19 juin 2023 ;

Vu l'avis n° 83-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 27 juin 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er.— Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française pour siéger au sein du conseil d'administration de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT) :

- M. Moetai Brotherson ;
- M. Jordy Chan ;
- M. Hiro Arbelot.

Art. 2.— L'arrêté n° 1811 CM du 12 novembre 2020 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société par actions simplifiée Aéroport de Tahiti (ADT) est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 juillet 2023.
Moetai BROTHERSON.

ARRETE n° 986 CM du 5 juillet 2023 portant fin de fonction de Mme Valérie Bepoix en qualité de chef du service de la direction du travail

NOR : TRA23000174AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 relative au chef du service de l'inspection du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 2385 CM du 23 décembre 2010 modifié portant création et organisation de la direction du travail ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Valérie Bepoix en qualité de chef du service de la direction du travail à compter du 14 juillet 2023 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 279 CM du 27 février 2019 portant nomination de Mme Valérie Bepoix en qualité de chef du service de la direction du travail est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3.— La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Valérie Bepoix et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 juillet 2023.
Moetai BROTHERRSON.

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation de l'administration
et de la formation professionnelle,
Vannina CROLAS.*

**ARRETE n° 987 CM du 5 juillet 2023 portant nomination de
Mme Lovina Josserand épouse Joussin en qualité de
chef de service de la direction du travail par intérim**

NOR : TRA23000175AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu la délibération n° 2010-39 APF du 25 août 2010 relative au chef du service de l'inspection du travail et aux agents exerçant les fonctions d'inspecteur du travail ou de contrôleur du travail ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 2385 CM du 23 décembre 2010 modifié portant création et organisation de la direction du travail ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 5 juillet 2023,

Arrête :

Article 1er.— Mme Lovina Josserand épouse Joussin est nommée en qualité de chef de service de la direction du travail par intérim à compter du 15 juillet 2023.

Art. 2.— La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 5 juillet 2023.
Moetai BROTHERRSON.

Par le Président de la Polynésie française :

*La ministre de la fonction publique,
de l'emploi, du travail,
de la modernisation de l'administration
et de la formation professionnelle,
Vannina CROLAS.*



Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes